

	FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS RENTÉE SEPTEMBRE 2022	Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud ES/IFPM/ADM/052/C
Date de creation : 24/10/2019	Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM : 24/10/2019	MAJ : 12/04/2022 Page 1/2
		Date d'application : 24/10/2019

Cocher votre formation :

- INFIRMIER
- MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE
- AIDE-SOIGNANT
- AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

NOM de naissance :		NOM d'usage :		
Prénom(s) :		Date de naissance :		
Adresse courante durant votre formation :				
Téléphone domicile :		Téléphone portable :		
Votre numéro de Sécurité Sociale :				
Personne à prévenir en cas d'urgence : NOM : Téléphone :				
Titulaire du permis de conduire :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> en cours
Possédez-vous un véhicule :		<input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> oui – Immatriculation :

EFFECTIFS ELIGIBLES A LA REGION ILE-DE- FRANCE

Le statut est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation

1ERE ETAPE :

- Etre en formation initiale en cursus complet (Infirmier, Aide-soignant, Auxiliaire de Puériculture, Manipulateur en électroradiologie Médicale
- ou
- Etre en formation initiale en cursus partiel et titulaire d'un baccalauréat professionnel ASSP, SAPAT pour les formations auxiliaires de puériculture et aides-soignants ou d'un CAP « Accompagnant Educatif de la Petite Enfance pour la formation auxiliaire de puériculture

2EME ETAPE (ne cochez qu'une seule case représentant votre situation) :

- Etre âgé de moins de 26 ans en poursuite d'étude sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) - Joindre un certificat de scolarité
- Etre âgé de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de deux ans avant le démarrage de la formation - Joindre un certificat de scolarité
- Avoir effectué un service civique qui s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation - Joindre un justificatif
- Etre demandeurs d'emplois (catégories A, B ou 1, 2, 3), inscrits à Pôle Emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi - Joindre l'avis de situation de Pôle Emploi. N° identifiant :
Région Agence PE : Adresse mail conseiller Pôle Emploi :
- Etre bénéficiaires d'un P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) - Joindre un justificatif
- Etre bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) - Joindre un justificatif de la C.A.F.
- Avoir effectué une passerelle post-bac quand les étudiants relèvent des critères d'éligibilité régionaux mentionnés ci-dessus
- Etre apprenants relevant du SPRF (Service Public Régional de Formation) c'est-à-dire sans diplôme, titre ou certification et inscrits sur un parcours de formation complet en formation aide-soignant ou auxiliaire de puériculture - Joindre un justificatif

EFFECTIFS NON ELIGIBLES A LA REGION ILE-DE- FRANCE

- Les agents publics (y compris en disponibilité)
- Les salariés du secteur privé
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions Pro
- Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation
- Les apprentis
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Les médecins et les sages-femmes diplômés à l'étranger

DATE :
SIGNATURE :